



Lycée Camille Guérin  
POITIERS

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
POUR 1 LAVE-BATTERIES A GRANULES**

Date de Publication : 08/04/2016

Date limite de remise des offres : 03/05/2016 à 17:00

Attribution du Marché : 18/05/2016

**Pouvoir adjudicateur**

Le lycée Camille Guérin, représenté par Monsieur le Proviseur  
Lycée Camille Guérin  
33, rue de la Gibauderie  
86000 POITIERS  
Tél. : 05.49.46.28.70  
Fax : 05.49.38.32.60

**Personnes à contacter**

Annie SAUVAGET – Secrétariat d'intendance  
[annie.sauvaget@ac-poitiers.fr](mailto:annie.sauvaget@ac-poitiers.fr)

## **1 – Procédure :**

Procédure adaptée établie selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Offre Publiée :

- sur le site du Lycée Camille Guérin : [www.lyc-camilleguerin.fr](http://www.lyc-camilleguerin.fr)
- sur le site des Journées de l'Intendance : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## **2- Objet :**

Le présent marché a pour objet l'achat par le titulaire, ci-après désigné "le vendeur", à l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après "l'établissement preneur", de 1 lave batteries à granules et son installation.

## **3 – Durée :**

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au vendeur par tout moyen permettant de donner une date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le vendeur.

## **4 – Variantes :**

Une proposition supérieure aux critères définis pourra être faite ; mais le vendeur doit obligatoirement répondre sur la solution de base avant de proposer des variantes éventuelles.

## **5 - Documents régissant la consultation :**

- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du CCAG/Fournitures Courantes et Services ;
- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
  - Offre du candidat (selon modèle joint) comportant le descriptif détaillé du matériel, le prix proposé et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet du vendeur et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par l'établissement preneur et fera seul foi.

## **6 - Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du bailleur :**

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

## **7 – Livraison :**

Le vendeur livrera le matériel à l'adresse suivante impérativement dans le courant de la semaine 26, date qui sera confirmée sur le bon de commande :

**Lycée Camille Guérin, rue de la Ganterie – 86000 Poitiers**

Muni d'une garantie, le matériel est également accompagné de la notice et du manuel d'utilisation qui permet une utilisation optimale.

Le représentant de l'établissement preneur désigné, pouvoir adjudicateur, après avoir effectué les opérations de vérification prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet de la livraison dans les conditions de l'article 25 du C.C.A.G / F.C.S.

## **8 - Acomptes**

Il n'est pas versé d'avance au candidat retenu.

## **9 - Paiements**

### 9.1 Modalités de paiement

L'achat du matériel fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture.

### 9.2. Présentation de la facture

La facture sera présentée à l'établissement preneur dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison du matériel.

Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du vendeur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement ;
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation et la période trimestrielle concernée ;
- le montant hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total des prestations livrées TTC ;
- la date de facturation.

### 9.3. Délai de paiement :

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

### 9.4. Non respect des délais de paiement :

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 9.3, fait courir de plein droit et sans autre formalité au bénéfice du vendeur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 8 du décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

## **10 – Assurance**

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le vendeur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage, sur toute demande faite par l'établissement preneur par lettre recommandée avec avis de réception postal ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité.

A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (comptés à partir de la réception de la demande), le marché pourra être résilié, conformément à l'article 32.f du C.C.A.G./F.C.S.

## **11 – Attribution du Marché**

Conformément à l'article 62 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonctions des critères proposés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- Prix de vente : 50 %.
- Caractéristiques techniques (ergonomie, productivité, performance technique) : 30 %.
- Qualité des services associés (délai d'intervention du SAV, modalités de l'assistance technique, durée de garantie, coût de la maintenance) : 20 %

## **12 – Dérogation au C.C.A.G/F.C.S.**

Il est dérogé :

- à l'article 14 par l'article 10 du C.C.A.P

# CAHIER DES CHARGES

## **A – Modalités d'exécution et de livraison**

Le vendeur est responsable du mode d'acheminement du matériel. Les risques inhérents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Le délai de livraison ne pourra excéder l'engagement pris de l'offre retenue.

## **B – Descriptif**

1 Lave-batteries frontal à sablage de granules :

### **Caractéristiques/Ergonomie :**

- Chargement et déchargement frontal du casier/panier par glissement.
- Accessibilité aux zones techniques par l'avant de la machine et facilement démontables sans outils.

### **Particularités/Aspects énergétiques :**

- Condensateur/récupérateur d'énergie ou procédé équivalent.
- Possibilité du choix de lavage avec ou sans granule.
- Possibilité d'un programme économique en consommation d'eau et d'énergie, avec ou sans granules.
- Puissance totale maximale = 21 kW.
- Consommation maximale eau de rinçage = 7 L.

### **Capacité lavage/Productivité :**

- Capacité de chargement pour tous types d'ustensiles jusqu'à minimum 200mm de profondeur.
- Capacité de chargement de bacs de GN ½ à GN 1/9, grilles et plaques à pâtisseries, ustensiles de cuisine (fouets, louches).
- Productivité par cycle d'au minimum 8 ustensiles GN 1/1.
- Productivité horaire maximale (manipulations incluses) de 160 GN 1/1 minimum.

### **Hygiène/Entretien :**

- Présence d'un programme d'auto-nettoyage.
- Présence piètements facilitant le nettoyage sous la machine.
- Zone facilement accessible pour le nettoyage du filtre et de la cuve.
- Filtre facilement démontable.
- Rampes et gicleurs de lavage tout inox démontables pour entretien quotidien sans outil.
- Tableau de commandes lisse et étanche.
- Température minimale de l'eau de rinçage = 85°C.
- Mémorisation des derniers cycles de lavage pour un suivi HACCP.

**Isolation :**

- Phonique inférieure à 70 dB.
- Thermique sur son ensemble.

**Sécurité :**

- Arrêt d'urgence en façade ou arrêt automatique lors de l'ouverture de la porte.
- Indice de protection d'étanchéité IPX5 minimum, ou équivalent.

**Tableau de commandes :**

- Affichage simple et ergonomique des commandes par symboles.
- Affichage des températures de lavage et rinçage.
- Affichage de la durée du cycle et du temps écoulé avec indicateur de fin de cycle.
- Affichage des besoins de maintenance, de changement d'eau du bain de lavage, de granules et des produits lessiviels.

**Accessoires :**

- 2 chariots de manutention ou équivalent.
  - 2 séparateurs/supports pour bac GN ½ à GN 1/9.
  - 1 séparateur pour grilles et couvercles.
  - 1 support pour couvercles, grilles ou plateaux.
  - 1 support/panier pour casseroles et contenants avec anses.
  - 1 support/casier pour ustensiles type louches, fouets et petits récipients.
  - 2 bacs collecteurs de granules.
  - Grilles de protection.
- 
- L'installation et le raccordement seront opérés par un installateur agréé, et un procès verbal de conformité de l'installation sera fourni par le vendeur.
  - Une formation pour les usagers de la machine sera prévue sur rendez-vous à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

**C – Détermination du Prix**

Le prix proposé dans l'offre devra faire apparaître le prix hors taxe, le montant de la TVA ainsi que le prix toutes taxes comprises.

**D – Nature du matériel**

Le matériel sera conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur ou équivalent.

### **E - Présentation des offres :**

Les vendeurs compléteront et signeront l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur figurant au présent dossier.

Le dossier remis par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée portant la mention "OFFRE LAVE-BATTERIES A GRANULES" ou par courrier électronique en format "PDF" à l'adresse suivante : [annie.sauvaget@ac-poitiers.fr](mailto:annie.sauvaget@ac-poitiers.fr)

Ce dossier devra contenir la proposition tarifaire avec les fiches techniques expliquant toutes les spécificités du matériel et répondant aux critères présentés ci dessus.

# ACTE D'ENGAGEMENT

## A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN  
33, rue de la Gibauderie  
86000 POITIERS  
Tél. : 05.49.46.28.70  
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	<b>LAVE-BATTERIES A SABLAGE DE GRANULES</b>
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mr le Proviseur
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
<b>Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)</b>	

**Nom, prénom et qualité du signataire :**

- agissant pour mon propre compte
  
- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat du lave-batteries à granules et son installation.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	

Durée de garantie	
Modalités d'intervention du SAV	
Prix de 1 kg de granules	

**Joindre un descriptif détaillé**

**Responsable légal de l'entreprise :**

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

**Cachet de l'entreprise**

## DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP),
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :